

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2014**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 29 janvier 2014, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

Etaient présents :	Michel COLLETAZ – Jacques LAMY – Jean-Claude LAURENT – Jean-Pierre BARDE – Sylvie COMUZZI – Raymond JOYARD – Daniel ANSELMETTI – Françoise TAGLIAFERRO – Olivier TIFFAY – Peggy SAINT-JEVEINT - Michel MOINE – Claude VINCENT – Alex GRANDCLEMENT – Jean-Louis PECHOUX – Xavier BOSSAN – Guy JOYARD
Etait excusée :	Christiane MAURON
Secrétaire de séance :	Peggy SAINT-JEVEINT

Ouverture de la séance : 20 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 décembre 2013 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les marchés formalisés signés et les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été consentie par délibérations des 31 mars 2008 et 16 mars 2009, le Conseil Municipal prend note :

MARCHES FORMALISES SIGNES :

NEANT

DECISIONS PRISES :

Décision du 23 décembre 2013

N° 2013-068 – Signature du marché SAVOIE LABO de 2016.00 HT, soit 2217.60 € TTC pour les analyses d'auto-surveillance sur 2014, de la station d'épuration du Voirle.

Décision du 5 décembre 2013

N° 2013-069 – Signature du marché EUROVIA de 8945.42 HT, soit 10 698.72 € TTC pour le PATA 2013.

Décision du 14 janvier 2014

N° 2014-001 – Signature du marché SAS 01 POMPAGE de 2886.68 € HT, soit 3 464,02 € TTC pour le remplacement de la pompe de relèvement N° 2 de la station d'épuration du Voirle.

Décision du 21 janvier 2014

N° 2014-002 – Signature du marché AIN GEOTECHNIQUE de 4 380 € HT, soit 5 256 € TTC pour la mission géotechnique du marché VRD Contour Bleuets.

Décisions du 4 février 2014

N° 2014-003 – Signature du marché GONCET de 3 072.78 € HT, soit 3 687.34 TTC pour la fourniture et la pose d'un aérotherme au bâtiment PLASTIBELL.

N° 2014-004 - Signature du marché AGYSOFT de 4 173.90 € HT, soit 5 008.68 € TTC pour l'acquisition du logiciel MARCOWEB.

N° 2014-005 – Signature du marché HYPERBURO de 3744.53 € HT, soit 4 493.44 € TTC pour la fourniture de mobilier de bureau.



DELIBERATION N° 2014 001 – CREATION D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal approuve la création d'un emploi de catégorie C d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale d'un an à partir du 17 février 2014.

DELIBERATION N° 2014 002 – CONVENTION POUR LE REMBOURSEMENT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Le Conseil Municipal approuve la convention de remboursement des panneaux de signalisation du Chemin de la Chapelette, dont le remplacement s'élève à 459.60 € TTC suite au sinistre du 23 janvier 2014.

DELIBERATION N° 2014 003 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES GRILLONS – ANNEE 2014

Le Conseil Municipal approuve la convention avec l'Association « Les Grillons » prévoyant pour l'année 2014 l'octroi d'une subvention d'un montant prévisionnel de 150 000 €.

DELIBERATION N° 2014 004 - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014, DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRECEDENT

Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif de l'exercice 2014, le Conseil Municipal décide d'ouvrir des crédits.

DELIBERATION N° 2014 005 – AIDE AUX COMMUNES SINISTREES DU VAR SUITE AUX INONDATIONS DE JANVIER 2014

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 500 € à l'Association « Carrefour des Communes » afin d'aider les communes sinistrées du Var suite aux inondations de janvier 2014.

DELIBERATION N° 2014 006 – MUSEE ARCHEOLOGIQUE – CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Considérant qu'en raison de la fréquentation estivale du Musée Archéologique, de l'organisation des prochains événements, tels que la journée de l'Archéologie et les journées du Patrimoine, le Conseil Municipal approuve la création d'un emploi pour accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, d'adjoint du Patrimoine, pour une durée maximale de 6 mois, à partir du 5 juin 2014.

DELIBERATION N° 2014 007 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE A PARTIR DU 1^{ER} MARS 2014

Le Conseil Municipal décide de supprimer un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe et de créer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe.

DELIBERATION N° 2014 008 – BATIMENT INDUSTRIEL MONT FERIAT BAIL COMMERCIAL

Le Conseil Municipal approuve les termes du bail commercial avec l'entreprise PLASTIBELL pour le bâtiment industriel Mont Fériat et consent à l'émission d'un titre de recette exécutoire pour un montant de 50 000 € HT pour la période du 01.09.2013 au 31.01.2014.



MUSEE

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu de la réunion de la commission du patrimoine du 9 décembre 2013.

CONSEILS D'ECOLE

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes-rendus des réunions du Conseil d'Ecole du 5 novembre 2013 et du 21 janvier 2014.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS BERTHIAND

Le Conseil Municipal prend connaissance des procès-verbaux des réunions du 27 novembre 2013 et du 11 décembre 2013.

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT BUGEY

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2014.